

**Votre contact en direct**

034denis.charansol@pole-emploi.net

C34 / ID7V / HC5P

M. MERCURY LUC-JEROME
11 IMPASSE VERCORS
84000 AVIGNON

Références à rappeler

numéro identifiant 7182019T

AVIGNON, le 14 juin 2022

HC5P

RELEVÉ DE SITUATION DU 30/05/2022

PERIODE DU 02/02/2022 AU 28/02/2022 (27 jours)												
Février 2022	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Jours non indemnisés : différé spécifique							27					

PERIODE DU 01/03/2022 AU 31/03/2022 (31 jours)												
Mars 2022	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Jours non indemnisés : différé spécifique							31					

PERIODE DU 01/04/2022 AU 30/04/2022 (30 jours)												
Avril 2022	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Jours non indemnisés : différé spécifique							27					
Différé d'Indemnisation							3					

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

PE AVIGNON JOLY JEAN CS 20062 15 RUE MADAME DE SEVIGNE 84918 AVIGNON CEDEX 09

www.pole-emploi.fr - 3949 Service gratuit + prix appel

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI DE 08H30 A 12H30. RECEPTION UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS L'APRES MIDI DU LUNDI AU JEUDI DE 12H30 A 16H15.

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Références à rappeler

numéro identifiant 7182019T

PERIODE DU 01/05/2022 AU 31/05/2022 (31 jours)												
Mai 2022	Allocations déjà versées						Allocations dues					
	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
Différé d'Indemnisation							4					
Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi							27	2257,74	118,80	140,94	236,79	1761,21
Allocations dues (1)											1761,21	

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Prélèvements	(5) Montant réglé (1 + 2 + 3 - 4)	(6) Sommes trop perçues
1761,21	0,00	0,00	0,00	1761,21	0,00

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 236,79 €, calculé sur la base d'un taux personnalisé de 11,50 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFiP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.pole-emploi.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

REGLEMENT DU 01/06/2022

Règlement de 1761,21 euros par virement bancaire au nom de M. MERCURY LUC-JEROME
Domiciliation : FR7630003002390005002351548 SOGEFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/05/2022

Indemnisation à l' Allocation d'Aide au Retour à l'Emploi depuis le 05/05/2022 : 27 allocations.

Durée d'indemnisation restante (en jours) : 703

Allocation brute d'un montant journalier de 83,62 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 146,71 Euro.

Sur ce montant brut, ont été retenus au titre de :

- La retraite complémentaire : 3,00 % du Salaire Journalier de Référence.
- La CSG : 6,20 % de 98,25 % de l'allocation.
- La CRDS : 0,50 % de 98,25 % de l'allocation.

POLE EMPLOI PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

Références à rappeler

numéro identifiant 7182019T

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur **www.pole-emploi.fr**.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- En vous connectant à votre espace particulier à l'adresse **www.impots.gouv.fr**
- En appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).